

## Conseil d'administration Séance du 28 juin 2019

### Délibération n°19-2019 Plan de formation 2019-2022

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen ;
- Vu l'avis du comité technique du 17 juin 2019 ;

L'ésam Caen/Cherbourg avait adopté un Plan de Formation pluriannuel pour la période 2014/2016. Des ajustements ont eu lieu en cours de mise en œuvre et certaines formations ont pu être reportées en 2017 et 2018.

Ce plan de Formation avait établi 4 orientations stratégiques, prenant en compte les contraintes budgétaires de l'EPCC :

1. Mettre en place une politique de développement durable au sein de l'ésam Caen/Cherbourg,
2. Développer une culture de prévention des risques au sein de l'ésam Caen/Cherbourg,
3. Fiabiliser les procédures et garantir la sécurité juridique de l'ésam Caen/Cherbourg,
4. Renforcer le professionnalisme des agents.

Lors des entretiens professionnels en 2017 et 2018, de nouvelles attentes des agents se sont fait jour. Il est donc proposé les axes stratégiques suivants pour la période 2019-2022

1. Langues vivantes,
2. Management et environnement de travail,
3. Sécurité au travail,
4. Outils techniques pour enseignants et techniciens,
5. Préparation aux concours,
6. Bureautique

#### Proposition

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**Approuve** le plan de formation pluriannuel 2019-2022 validé par le comité technique du 17 juin 2019 ;

**Précise** que le plan de formation sera transmis au CNFPT ;

**Décide** d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget de fonctionnement de l'ésam Caen/Cherbourg pour les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 24  
Présents : 15  
Votants : 21

Vote : à l'unanimité des voix

école  
supérieure  
d'arts &  
médias  
de Caen/  
Cherbourg

Le Président,

Marc Pottier